

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2019-007

Eure Normandie Numérique

Réunion du 23 mai 2019

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent
Bureau.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Bureau, réuni le 23 mai 2019 dans nos locaux à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

- D'adopter le procès-verbal du Bureau du 15 mars 2019.

- Nombre de voix pour : 4

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 23 mai 2019

Pour extrait conforme

Le Président

Frédéric DUCHESNE

